



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE LA CULTURE, DE
L'ARTISANAT ET DU TOURISME

 MCAT

**CABINET DU SECRETAIRE D'ETAT
à la Culture, aux Industries créatives
et au Patrimoine historique**

Le Secrétariat général de la Biennale de Dakar

Dakar, le 1^{er} février 2026

**Appel international à projet curatorial ouvert aux commissaires
d'expositions pour la Direction artistique de la seizième (16^e) édition
de la Biennale de l'Art africain contemporain, prévue
du 19 novembre au 19 décembre 2026 à Dakar, Sénégal**

Pour la seizième édition, le secrétariat général de la Biennale de l'Art africain contemporain recherche un projet curatorial qui interroge les mutations actuelles du monde tout en ancrant sa réflexion dans les réalités et les imaginaires du continent.

La parfaite maîtrise des langues française et anglaise est requise pour assurer la fluidité des échanges avec les artistes, les communautés artistique et scientifique, la presse internationale et le grand public.



**BIENNALE
DE DAKAR**
LA BIENNALE DE L'ART AFRICAIN CONTEMPORAIN

19
novembre
19
décembre
2026

**16^{ème} édition
Biennale de
l'Art africain
contemporain**

I. PRÉSENTATION DE LA BIENNALE DE L'ART AFRICAIN CONTEMPORAIN

La Biennale de l'Art africain contemporain est née de la volonté de l'Etat du Sénégal qui en assume la tutelle et des artistes sénégalais qui, depuis les années 70, organisent régulièrement des salons d'Art mettant à jour les différentes phases de l'évolution de la création artistique contemporaine.

Instituée depuis 1989 avec une première édition dédiée aux Lettres en 1990, la Biennale de Dakar sera réservée à l'art contemporain lors de la deuxième édition avant d'être définitivement consacrée à la création africaine contemporaine à partir de 1996. L'édition de la Biennale tenue en 1992 était plutôt soucieuse de favoriser la rencontre d'expériences, de démarches et de discours entre artistes et professionnels de divers horizons et d'apporter ainsi une contribution à la réflexion sur l'art contemporain et à la promotion des artistes africains.

A la lumière des recommandations issues de l'évaluation de l'édition 1992 de la Biennale de Dakar et fort de la volonté exprimée par le Gouvernement du Sénégal, la Biennale de Dakar s'est positionnée en faveur de l'art contemporain africain à partir de 1996. Il s'agissait d'abord de marquer une identité vis-à-vis des autres biennales d'art contemporain, ensuite d'élaborer pour l'Afrique, son propre discours sur l'esthétique afin de participer à la conceptualisation d'instruments théoriques d'analyse et d'appréciation de propositions artistiques. Elle a permis de :

- valoriser la créativité africaine et la création de nouveaux modèles dans le domaine des arts visuels ;
- confirmer ou révéler les talents aussi bien dans le monde des arts plastiques que dans celui du design et des arts numériques ;
- susciter de nouvelles approches dans la définition et la conceptualisation des arts contemporains en Afrique ;
- révéler auprès d'un large public venu des quatre coins du monde une Afrique qui crée et innove.
- promouvoir les artistes plasticiens africains et faire circuler leurs œuvres en vue de favoriser l'intégration de l'Art africain contemporain sur le marché international de l'art ;
- impulser de nouvelles collaborations entre créateurs africains d'une part et d'autre part entre créateurs africains et ceux des autres continents ;
- renforcer la capacité des professionnels de l'art contemporain africain et enfin de faire de Dakar une Capitale africaine des arts.

La Biennale de l'Art africain contemporain comme événement artistique majeur consacré aux arts visuels bénéficie de la plus grande audience en Afrique. Elle accueille des artistes originaires d'Afrique, de sa communauté diasporéique et aussi des autres parties du monde et se veut une manifestation professionnelle d'envergure internationale consacrée à l'art contemporain où interagissent créateurs, conservateurs, experts, collectionneurs, mécènes et autres institutions.

La Biennale de Dakar s'illustre par une démarche affirmée et cohérente dans sa conception comme vitrine de la créativité africaine. Elle s'inscrit, aujourd'hui dans la continuité et s'enorgueillit de faire partie du réseau international des Biennales et manifestations consacrées à l'Art contemporain. Cette pérennité traduit la prise de conscience de l'ambition et des missions concomitamment artistiques, scientifiques, économiques, politiques, sociales et pédagogiques de la biennale, manifestation majeure à l'échelle locale et internationale.

La Biennale reste incontestablement unique dans sa formule et dans son envergure avec des propositions esthétiques et choix artistiques de qualité, qui sont garants de son prestige et de sa renommée. L'Etat du Sénégal est le principal contributeur de la Biennale qui est également supporté par les partenaires techniques et financiers de la coopération et du secteur privé.

La seizième édition de la Biennale de l'Art africain contemporain est prévue du 19 novembre au 19 décembre 2026 à Dakar.

II. MISSIONS DE LA DIRECTION ARTISTIQUE DE LA 16e ÉDITION DE LA BIENNALE DE L'ART AFRICAIN CONTEMPORAIN

Forte de sa propre démarche de commissariat, la Direction artistique développe une vision singulière et novatrice du rôle et de la mission du secrétariat général de la Biennale de l'Art africain contemporain au sein du paysage des plus grandes manifestations culturelles internationales.

Sa ligne éditoriale fait preuve de son ouverture à une diversité d'esthétiques et se construit sur un dialogue continu avec les artistes et leurs œuvres. La Direction artistique est chargée notamment :

- de développer un projet curatorial original et personnel prenant en compte la spécificité de la mission et des valeurs de la Biennale de l'Art africain contemporain. Le thème général proposé dans ledit projet doit respecter les lois et règlements en vigueur au Sénégal;
- de proposer une sélection des artistes et des œuvres destinées à l'exposition officielle internationale ;
- de coordonner les différentes phases préparatoires de l'édition en rapport avec le secrétariat général et le Comité d'orientation;
- de rédiger un texte final de présentation du projet artistique;
- de concevoir et superviser, en rapport avec la direction technique et les équipes de scénographie, la production et le montage des différentes expositions officielles de la biennale;
- de participer à la conception des textes de présentation de la Biennale, du programme général de la biennale, du catalogue et des supports de communication et de médiation de l'évènement;
- de participer à l'élaboration d'événements liés (vernissage, rencontres, performances, visites, animations, manifestations d'environnements off,) ;
- de développer un programme de médiation pour les publics afin de favoriser leur rencontre avec la création contemporaine et de stimuler chez eux la réflexion critique;
- d'assurer la coordination éditoriale du catalogue de la seizième édition;
- de coordonner et diriger la programmation des rencontres scientifiques, conférences et tables-rondes de l'évènement suite auxquelles elle présente une contribution écrite;
- de participer à la construction de la stratégie de communication globale et de marketing de la seizième édition .

III. PROFIL RECHERCHÉ POUR LA DIRECTION ARTISTIQUE

Le candidat doit justifier d'une expérience solide dans des fonctions de direction artistique ou de commissaire.

A cet effet, il doit :

- avoir un parcours artistique pertinent, le candidat doit avoir de l'expérience dans la conception et l'organisation événements culturels et artistiques et démontrer un intérêt pour la médiation culturelle et la communication autour d'un projet à forte composante intellectuelle, discursive et pédagogique.-avoir une bonne connaissance du milieu professionnel, de l'évolution et des transformations du secteur des arts visuels et de la création contemporaine, en Afrique et dans le monde, ainsi que de leurs processus de production et de diffusion. ;
- avoir une facilité à déployer et à communiquer sa pensée artistique. Il jouit d'une culture générale étendue et une curiosité envers les pratiques artistiques d'ici et d'ailleurs;
- disposer d'un réseau professionnel solide et être capable de mobiliser les artistes et de collaborer avec les institutions et organismes prescripteurs dans le domaines des arts:

- être en mesure de concilier les objectifs artistiques avec la réalité budgétaire du Secrétariat général de la Biennale de l'Art africain contemporain;
- savoir développer des partenariats et mobiliser des ressources additionnelles pour la réalisation d'œuvres spécifiques. Il pourra être aidé, en cas de nécessité , par le secrétariat général de la Biennale de l'Art africain contemporain ;
- être capable de travailler de façon indépendante et à distance, individuellement ainsi qu'en équipe. ;
- avoir une forte capacité à déléguer, à partager et à transmettre sa vision auprès des équipes ;
- montrer un leadership et une forte capacité de travail en équipe , faire preuve de polyvalence et de souplesse dans le management de projet;
- disposer de très bonnes capacités de communication et de rédaction en français et en anglais . La maîtrise d'autres langues sera considérée comme un atout.

La mission sera effectuée au Sénégal. Les partenaires de travail et les équipes de la Biennale de Dakar sont essentiellement basés à Dakar. Si le candidat réside à l'étranger, il doit avoir la possibilité de faire des allers retours nécessaires entre son pays de résidence et le pays hôte en l'occurrence Dakar

IV. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Chaque candidat doit fournir un projet curatorial original et pertinent qui intègre ses paramètres pratiques.

L'articulation du projet proposé avec la dynamique artistique contemporaine, en rapport avec l'actualité artistique et culturelle ou les actions de médiations doit être mise en évidence.

Ce projet doit justifier d'un lien avec le champ de la Biennale de l'Art africain contemporain. Ce lien se veut souple et il peut résider dans l'écriture thématique du projet et dans la conception d'une interface de dialogue avec le territoire au sein des expositions. Il revient au candidat de conceptualiser et développer ce lien.

Le candidat devra fournir un texte de présentation du projet et une note conceptuelle.

La Biennale de l'Art africain contemporain est accompagnée par le Comité d'orientation de la 16e édition qui est composé en majorité de personnalités du monde de l'art pour la sélection du projet lauréat.

V. DÉPÔT DES PROJETS

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé sous format PDF, par e-mail avec en "objet" la mention "**Appel à projet curatorial 16e édition de la Biennale de Dakar**" ainsi que le nom du candidat, ses coordonnées dans le corps du mail.

Le dossier est rédigé en français et doit comporter les éléments ci-dessous:

- un texte de présentation du projet curatorial (concept, thème général, orientations programmatiques et activités majeures, expositions et projets spéciaux, scénographie, calendrier d'exécution);
- une note d'intention de 4500 signes maximum, résumant le projet curatorial (il peut être illustré par au plus 10 visuels) et inscrivant celui-ci dans une démarche globale et dans l'environnement de la Biennale de l'Art africain contemporain pour motiver la candidature ;
- un curriculum vitae détaillé incluant nom, date de naissance, adresse postale, numéro de téléphone et adresse mail;
- une biographie personnelle ;
- la liste des expositions dont le commissariat a été assuré par le candidat ainsi qu'une bibliographie;
- tout autre document que vous jugerez pertinent.

Les dossiers de candidature complets doivent être envoyés, par e-mail, à l'adresse suivante: info@biennaledakar.org

Les dossiers incomplets, ou qui ne rentrent pas dans le champ d'intervention de la Biennale de l'Art africain contemporain ne seront pas nécessairement traitées.

Un accusé de réception personnalisé est adressé en retour par mail. Une fois le dossier reçu, des informations complémentaires pourront être demandées.

Le Secrétariat général de la Biennale de l'Art africain contemporain remercie à l'avance toutes les personnes qui nous adresseront leur candidature. Seules les personnes retenues pour les entrevues seront contactées.

VI. CALENDRIER

Date limite de dépôt des projets curatoriaux :

1er mars 2026

La réponse du Secrétariat général de la Biennale de l'Art africain contemporain sera transmise

le 15 avril 2026.

Période de tenue de la Biennale :

du 19 novembre au 19 décembre 2026, à Dakar

**Pour toute question ou clarification, veuillez contacter le numéro de téléphone suivant :
+221 77 489 96 96**

Fait à Dakar, le 1er février 2026

**Le Secrétariat Général
de la Biennale de l'Art africain contemporain**

Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme, Sphère Ministérielle de Diamniadio Ouest
Habib THIAM, Bâtiment A, 6eme étage, Aile B (droite)

Secrétariat général de la Biennale de l'Art africain contemporain.

19, Avenue Hassan II.

B.P.: 3865 Dakar- SENEGAL.

Tél: +221 77 489 96 96.

www.biennaledakar.org